

=====

A S S E M B L E E G E N E R A L E

PARIS 13 DECEMBRE 1969

=====

L'assemblée générale de la So.P.H.A.U. s'est tenue à la Cité Universitaire (Maison de l'Inde), le samedi 13 décembre 1969 de 9 h à 13 h sous la présidence de M. CHASTAGNOL.

Etaient présents M. VIAN, Président de l'Association des Professeurs de Langues anciennes de l'Enseignement Supérieur - Mme AMOURETTI (Aix) - M. ANGLIVIEL de la BEAUMELLE (Amiens) - M. ANNEQUIN (Besançon) - Mlle BEAUJARD (Rouen) - Mme BONNEAU (Caen) - M. BOURRIOT (Lille) Secrétaire - M. BRIANT (Tours) - M. CABANNES (Clermont-Ferrand) - M. CELS (Besançon) - M. CHASTAGNOL (Paris Sorbonne) Président - M. et Mme CORBIER (Paris Nanterre) - Mlle COUILLOUD (Lyon) - M. DESANGES (Nantes) - M. DUMONT (Limoges) - M. DUVAL (Paris Louvre) - M. ETIENNE (Bordeaux) - M. FABRE (Brest) - M. FOUCHER (Tours) - M. HARMAND (Rouen) - M. JACQUES (Reims) - Mlle JOURDAIN (Grenoble) - M. LARONDE (Grenoble) - M. LECLANT (Paris Sorbonne) - M. LE GALL (Paris Sorbonne) - M. LEPELLEY (Amiens) - M. LE ROY (Caen) - M. LEVEQUE (Besançon) Vice-Président - M. MARTIN (Reims) - Mlle MOSSE (Paris Vincennes) trésorière - Mlle PERRIN (Dijon) - M. PETIT (Grenoble) - Mlle QUET (Nantes) - M. ROUGE (Lyon) Vice-Président - M. ROUSSEL (Montpellier) - Mlle THELAMON (Rennes) - M. VAN EFFENTERRE (Paris Sorbonne) - M. VERCOUTTER (Lille) - Mlle VIDAL (Rouen).

Excusés M. BRUHL (Lyon) - M. FORAY (Grenoble) - M. MESLIN (Paris Nanterre) - M. PALANQUE (Aix) Professeur honoraire - M. PAPE (Rennes) - M. PIETRI (Lille) - Mme PIETRI (Paris Sorbonne) - M. REY-COQUAIS (Dijon) - M. TREHEUX (Paris Sorbonne) ainsi que Mlle DEMOUGEOT, M. GAYRAUD et M. LASSERE (Montpellier) qui avaient donné pouvoir à M. ROUSSEL pour les représenter - M. HANGEL (Dijon).

La séance est ouverte à 9 h, M. CHASTAGNOL Président remercie M. RICHE Directeur de la Maison de l'Inde qui, comme les années précédentes, a accepté d'accueillir les membres de So.P.H.A.U. pour leur assemblée générale automnale à Paris.

RENOUVELLEMENT du BUREAU

Le Bureau est renouvelable par tiers. M. PIETRI (Lille) secrétaire est démissionnaire. M. CHASTAGNOL est désigné comme renouvelable par le tirage au sort. Sont élus à l'unanimité : M. CHASTAGNOL et Mme PIETRI (Sorbonne). La répartition des fonctions à l'intérieur subit, de ce fait peu de modifications. M. CHASTAGNOL accepte d'être reconduit dans les fonctions de Président. Mme PIETRI devient co-secrétaire.

COMPTE - RENDU FINANCIER

Mlle MOSSE présente les comptes de la société.

- Reliquat des exercices précédents. F	1 339,80
- Cotisations 1968-69 : 54 à 20 F... F	1 080,00
18 à 10 F... F	180,00
- Cotisations 1969-70: 2 à 20 F..... F	<u>40,00</u>
	2 639,80
- Dépenses 1968-1969..... F	<u>582,20</u>
Actif..... F	<u><u>2 057,50</u></u>

Les cotisations sont maintenues à leur ancien tarif, soit :

- Membres ordinaires Professeurs, Maîtres de Conférences, Chargés d'Enseignement, Maîtres-assistants, Assistants d'Histoire ancienne : 20 F.
- Membres associés : 10 F.

M. ETIENNE demande qu'en début d'année scolaire des fiches soient envoyées aux divers membres ou au moins aux responsables de section afin de demander le versement des cotisations.

+=====+

RELATIONS avec les SOCIETES SIMILAIRES

M. CHASTAGNOL remercie M. VIAN Président de l'A.P.L.A.E.S. d'avoir bien voulu participer aux travaux de la So. P.H.A.U. M. ROUGE qui a participé au congrès de l'A.P.L.A.E.S. à Toulouse rappelle la nécessité de maintenir des liaisons étroites avec les Professeurs de langues anciennes. Nos problèmes sont très voisins des leurs en ce qui concerne notamment la carrière des enseignants, l'organisation des enseignements, les concours, la place de nos disciplines dans l'enseignement du second degré. M. VIAN indique rapidement quels ont été les résultats du congrès de l'A.P.L.A.E.S. et distribue le texte des motions qui ont été adoptées durant cette dernière réunion.

M. LECLANT, qui est aussi membre de l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, de l'Université rend compte des problèmes qui se posent aux Professeurs de ces disciplines.

Certains avaient souhaité une formation d'art et d'archéologie indépendante de l'histoire; mais l'expérience a montré qu'un enseignement limité à ces deux éléments manquait de base, et des liens organiques étroits avec l'histoire semblent nécessaires. A Paris Sorbonne et dans de nombreuses autres universités, l'archéologie et l'histoire de l'art ne sont plus que des unités mineures dans le 1er cycle. Cette association étroite entre l'archéologie et l'histoire ancienne est facilitée par la double appartenance de nombreux enseignants.

Second problème, celui des débouchés ouverts aux étudiants : Un arrêté du 3 novembre 1969 confie aux professeurs de dessin, l'enseignement artistique dans le second degré. De vives protestations sont venues des Professeurs d'Histoire de l'Art, ^{avec} l'espoir de faire rapporter l'arrêté ministériel.

M. FOUCHER estime que l'enseignement de l'Histoire de l'Art dans les Lycées doit revenir aux diplômés d'Art et Archéologie, mais M. LE GALL fait remarquer qu'il serait difficile de créer un corps nouveau de professeurs d'Art dans les Lycées, qu'il convient d'avoir quelques professeurs cumulant des études

d'histoire et d'art et de laisser latitude aux chefs d'établissement de faire appel en priorité à ces professeurs bivalents pour l'enseignement de l'Histoire de l'Art. M. LEVÊQUE s'inquiète de savoir si le 1er cycle d'Histoire de l'Art a effectivement disparu, s'il est vrai que l'on s'apprête à retirer le 2e cycle d'Histoire de l'Art à de nombreuses facultés, et ce que devient la maîtrise d'Histoire de l'Art exigeant deux ans de préparation contre un seul en Histoire.

M. LECLANT indique que l'Archéologie a disparu en tant que majeure pour le 1er cycle dans la plupart des facultés, que le regroupement de l'enseignement de 2e cycle dans quelques universités bien équipées a été envisagé sur les directives du ministre E. Faure, que dans le 3e cycle, l'Archéologie doit être surtout discipline de recherche, coûteuse, ce qui implique une concentration des moyens dans quelques instituts spécialisés. Cette restructuration s'est accompagnée d'une large consultation des intéressés, avec l'accord des facultés. Pour la maîtrise en deux ans, les archéologues sont divisés. Il arrive pour les bons étudiants que les recherches commencent en juin et que la soutenance du mémoire ait lieu en octobre de l'année suivante.

M. LEVÊQUE s'inquiète du fait que Besançon ne figure pas sur la liste officielle des Universités conservant un enseignement d'Histoire de l'Art et d'Archéologie et pense que les diplômés d'Art et Archéologie pourraient être employés comme animateurs culturels dans les Lycées.

M. ETIENNE qui souhaite le maintien des instituts d'Art et d'Archéologie dans toutes les Facultés où il en existe actuellement pense qu'il n'est pas normal de laisser croire aux titulaires d'une maîtrise d'art qu'ils sont formés pour une agrégation d'Histoire. Si l'enseignement d'Art et d'Archéologie doit être maintenu, doit-il par contre y avoir des étudiants limités à ces deux disciplines ? La solution consiste selon M. LE GALL à permettre aux étudiants qui le désirent de faire à la fois des études d'histoire et des études d'Archéologie.

M. LECLANT fait part de ses craintes devant des projets de Faculté des Arts où seraient enseignés essentiellement l'esthétique, le dessin, l'en-

d'histoire et d'art et de laisser latitude aux chefs d'établissement de faire appel en priorité à ces professeurs bivalents pour l'enseignement de l'Histoire de l'Art. M. LEVEQUE s'inquiète de savoir si le 1er cycle d'Histoire de l'Art a effectivement disparu, s'il est vrai que l'on s'apprête à retirer le 2e cycle d'Histoire de l'Art à de nombreuses facultés, et ce que devient la maîtrise d'Histoire de l'Art exigeant deux ans de préparation contre un seul en Histoire.

M. LECLANT indique que l'Archéologie a disparu en tant que majeure pour le 1er cycle dans la plupart des facultés, que le regroupement de l'enseignement de 2e cycle dans quelques universités bien équipées a été envisagé sur les directives du ministre E. Faure, que dans le 3e cycle, l'Archéologie doit être surtout discipline de recherche, coûteuse, ce qui implique une concentration des moyens dans quelques instituts spécialisés. Cette restructuration s'est accompagnée d'une large consultation des intéressés, avec l'accord des facultés. Pour la maîtrise en deux ans, les archéologues sont divisés. Il arrive pour les bons étudiants que les recherches commencent en juin et que la soutenance du mémoire ait lieu en octobre de l'année suivante.

M. LEVEQUE s'inquiète du fait que Besançon ne figure pas sur la liste officielle des Universités conservant un enseignement d'Histoire de l'Art et d'Archéologie et pense que les diplômés d'Art et Archéologie pourraient être employés comme animateurs culturels dans les Lycées.

M. ETIENNE qui souhaite le maintien des instituts d'Art et d'Archéologie dans toutes les Facultés où il en existe actuellement pense qu'il n'est pas normal de laisser croire aux titulaires d'une maîtrise d'art qu'ils sont formés pour une agrégation d'Histoire. Si l'enseignement d'Art et d'Archéologie doit être maintenu, doit-il par contre y avoir des étudiants limités à ces deux disciplines ? La solution consiste selon M. LE GALL à permettre aux étudiants qui le désirent de faire à la fois des études d'histoire et des études d'Archéologie.

M. LECLANT fait part de ses craintes devant des projets de Faculté des Arts où seraient enseignés essentiellement l'esthétique, le dessin, l'en-

vironnement et éventuellement l'histoire. Ces facultés seraient ouvertes aux titulaires du baccalauréat mais aussi à des jeunes gens dans des conditions spéciales et finalement à n'importe qui.

M.M. FOUCHER et LECLANT rédigent une motion adoptée à l'unanimité moins 1 voix.

=====

MOTION -- FOUCHER-LECLANT

La Société des Professeurs d'Histoire ancienne de l'Université exprime son émotion devant l'arrêté du 3 novembre 1969 relatif à l'enseignement d'animation artistique dans le Second degré.

Elle s'étonne des conditions d'accès réservées aux étudiants s'engageant dans cette filière. Elle estime que la formation très sérieuse et consacrée par des diplômes difficiles à obtenir, donnée aux étudiants d'Histoire ou d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, habilite ceux-ci à un enseignement d'animation artistique dans les Lycées.

=====

PLACE de L'HISTOIRE ANCIENNE dans l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A la demande de M. CHASTAGNOL les représentants des différentes facultés indiquent quelle est la place de l'Histoire ancienne dans les nouvelles U.E.R. et dans les nouvelles université, ainsi que l'organisation des études d'Histoire dans les 3 cycles.

Les structures et l'organisation diffèrent considérablement d'une faculté à l'autre. Or il faut harmoniser nos études, ne serait-ce qu'en rapport avec les concours nationaux.

M. ETIENNE indique que le Conseil national de l'Enseignement et de la

Recherche sera constitué pour octobre 1970. Il faudrait que les enseignants d'Histoire ancienne réfléchissent à la part de leur discipline dans l'Université et fixent "le minimum en dessous duquel nous ne pouvons pas descendre".

M. PETIT souhaite la constitution d'une commission composée d'un responsable par faculté pour établir une doctrine cohérente et définir ce minimum.

M. ROUGE rappelle le vœu qu'aucun étudiant ne devrait pouvoir se prévaloir du titre de licencié d'Histoire s'il n'a pas étudié les quatre parties de l'Histoire (Ancienne, Médiévale, Moderne, Contemporaine).

M. ETIENNE évoque la menace potentielle d'Instituts pédagogiques pour la formation des enseignants qui pourraient imposer des programmes et des méthodes de travail aux Facultés - n'est-il pas grave que la présidence des jurys de concours échappe de plus en plus aux Professeurs ?

A l'instigation de M. PETIT une assez longue discussion s'ouvre sur un sujet mineur : l'articulation des examens sur le système des Unités de Valeur. il apparaît que deux systèmes d'organisation se juxtaposent : système global par année et système par Unités de Valeur : normalement l'unité de valeur forme un tout pour l'enseignement comme pour l'examen, et le système annuel implique un seul examen rassemblant plusieurs matières où l'étudiant est reçu globalement ou échoue totalement. Mais dans certaines facultés avec unités de valeur, existe ou risque d'apparaître un système mixte, où l'étudiant qui a échoué normalement à une unité de valeur demande qu'entrent en ligne de compte les points au-dessus de la moyenne obtenus dans une autre unité de valeur. Une très large majorité condamne ce système de compensation. M. VIAN signale les résultats néfastes de ce système à l'U.E.R. de Lettres de Nanterre. M. VAN EFFENTERRE estime que c'est le ministère qui est le responsable de la dégradation des examens. Ne nous a-t'il reproché les mauvais rendements de notre enseignement? M. ETIENNE pense que le système annuel global est préférable; l'atomisation ne risque-t'elle pas d'atteindre ensuite les concours ? Mlle MOSSE pense que le système d'Unités morcelées permet aux étudiants salariés d'étudier une fraction seulement du programme normal d'une année.

M. VAN EFFENTERRE appuie une demande de M. CHASTAGNOL : que dans une phase transitoire d'exploration les systèmes d'Unités de Valeur et d'organisation par année, puissent être maintenus, à condition de respecter dans les examens la logique propre à chacun d'eux. La proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix et une abstention.

Est adoptée aussi une motion rédigée par M. ROUGE :

Les membres de la SoP.H.A.U. demandent que la préparation des concours de recrutement de l'enseignement secondaire continue à appartenir pour ce qui est de la spécialisation, aux organismes issus des anciennes facultés.

Une autre motion proposée par M. DESANGES est également adoptée. La SoP.H.A.U. considère comme inacceptable un système de compensation entre Unités de Valeur différentes, qui ne modifierait que les notes en dessous de la moyenne et laisserait intactes les notes au-dessus de la moyenne.

M. CHASTAGNOL pense que la "science auxiliaire" a sa place dans le second et non dans le premier cycle.

M. LEVEQUE demande qu'une enquête soit faite sur la création de postes d'histoire ancienne dans les diverses facultés; la proposition est acceptée.

PLACE de l'HISTOIRE ANCIENNE dans le SECOND DEGRE

M. LEVEQUE qui a suivi de près l'évolution du problème fait le point de la situation.

Suivant un premier projet parrainé par un Inspecteur Général de Géographie l'histoire ancienne serait reléguée dans la 1ère année du premier cycle. Le programme du second cycle comporterait la reprise de l'étude d'une tranche chronologique allant de 1850 à nos jours.

M. LEVEQUE a soutenu contre ce projet un autre préparé par un Inspecteur Général d'Histoire dans lequel l'Histoire ancienne apparaîtrait aussi en 2ème dans le cadre des civilisations. Le directeur GAUTHIER semblait sinon convaincu au moins ébranlé par les arguments de M. LEVEQUE et avait promis la réunion d'une commission sur ces problèmes avant le 1er janvier 1970 avec parti-

cipation de la SoP.H.A.U.

Suivant des renseignements officieux aucun des deux projets ci-dessus n'aurait été retenu. Mais ce 3e projet serait tout aussi inacceptable pour nous que le 1er : il prévoit que dans le second cycle, la tranche chronologique étudiée plus en détail commencerait en 1789 au lieu de 1850 !

=====

PROGRAMME des CONCOURS de RECRUTEMENT

Les membres de la SoP.H.A.U. demandent instamment que les programmes des agrégations et du CAPES soient harmonisés et que l'agrégation féminine soit pour ses épreuves comme pour son programme identique à l'agrégation masculine.

M. LEVÊQUE répond aux critiques qui ont été formulées contre une modification tardive du programme. M. MESLIN et lui-même ont dû proposer une question fin juillet, date mal choisie; ils ont ignoré la limitation provinciale fixée par le jury du CAPES; les contacts entre jurys d'agrégation et de CAPES se sont bornés à des entrevues des seuls Présidents de jury. Et la direction du Second degré semble vouloir reprendre en mains plus étroitement les jurys des concours. Quant à la modification apportée, elle n'a rien d'inquiétant puisqu'il est indiqué que "des vues générales sur les villes d'Italie et sur Rome sont souhaitables".

M. LEVÊQUE aimerait recevoir les suggestions de ses collègues pour la question d'histoire grecque à porter au programme de 1970-71. En effet, le programme ne devrait comporter qu'une question avec alternance annuelle entre la Grèce et Rome. M. ROUGE demande que des indications au moins sommaires sur les futurs programmes soient donnés avant la fin de l'année scolaire précédente de façon à permettre aux Bibliothèques universitaires de commander en temps utile les ouvrages portant sur la question retenue.

ORGANISATION du CONGRES du printemps 1970

Le choix de TOULOUSE est confirmé sous réserve de l'accord des Professeurs Toulousains. Le congrès aurait lieu un samedi et un dimanche au début de mai.

Le thème de travail pourrait être, outre la définition du minimum acceptable pour l'Histoire ancienne dans les Universités, un grand thème intitulé DROIT et HISTOIRE, choix heureux pour Mme BONNEAU qui rappelle que dans les Universités pluridisciplinaires, il arrive assez fréquemment que l'Histoire soit associée au Droit.

M. ROUGE veut bien se charger d'établir le rapport traditionnel sur le thème retenu.

PUBLICATIONS de la Sc.P.H.A.U. : RAPPORT de M. VAN EFFENTERRE

M. VAN EFFENTERRE commente le rapport ronéotypé qu'il a distribué aux participants. Pour l'instant nous devons nous limiter à la Grèce et à Rome sans condamner définitivement l'Orient. Les fascicules pourraient paraître au fur et à mesure de leur achèvement. Le bon format serait 21x27 la taille oscillant entre 24 et 64 pages (sur 2 colonnes), 50 pages serait un bon gabarit. L'accent serait mis sur les institutions, mais un parallélisme absolu entre la Grèce et Rome n'est pas souhaitable. La Grèce à l'époque romaine ferait partie du bloc romain, sans descendre trop bas à la charnière Empire d'Orient-Empire Byzantin. Chaque volume serait un bilan et une somme de ce qui est connu sans érudition superflue (il s'agit de fournir un outil de travail robuste à celui qui a besoin de connaître des points précis hors de sa spécialité). Les sources essentielles seraient données dans le texte original et en traduction française ainsi qu'une bibliographie abondante.

La papyrologie exigeant un gros effort serait provisoirement laissée de côté. La religion (dieux héros mais non lois sacrées, calendrier) a fait l'objet d'un dépouillement à Besançon, faculté qui a établi aussi un fichier concernant l'esclavage.

La collaboration du Centre de Recherches d'Histoire ancienne de la Sorbonne (centre Glotz) ainsi que celle du Centre F. Courby (fichier du Bulletin Epigraphique J. et L. ROBERT) à Lyon est acquise aux réalisations de la So.P.H.A.U.

M. ROUGE signale la préparation de dictionnaires concernant l'Antiquité, mais à l'intention des étudiants, par les éditions Bordas, et M. LEVÊQUE annonce des publications similaires par la maison A. COLIN (Coll. U 2).

THESES

M. LEVÊQUE rappelle que la So.P.H.A.U. a souhaité une réduction du volume des Thèses à 350 ou 400 pages et demande quelle est la position des autres Sociétés sur ce point.

M. VIAN indique que l'Association des Professeurs de Langues anciennes a pris un vœu dans le même sens et M. LECLANT au nom de l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art fournit la même indication.

Un débat s'engage sur la conception, le rôle, et même l'existence de la thèse de 3e cycle, d'autant plus qu'il existe encore le Doctorat d'Université à côté du doctorat d'Etat. Pour M. LECLANT la thèse de 3e cycle peut servir de banc d'essai. Pour M. VIAN elle permet l'inscription sur une liste d'aptitude mais M. LE GALL condamne la dualité entre thèse de 3e cycle et thèse d'Université, nuisible en particulier pour les étrangers : la 1ère est plus considérée, mais la seconde donne un titre plus flatteur. Il est souhaitable que l'articulation des thèses de divers types soit organisée plus rationnellement.

En vue de l'établissement du fichier des Thèses sous l'égide de la So. P. H. A. U., M. BOURRIOT souhaite recevoir aussi bien des directeurs de Thèse que des chercheurs tous renseignements sur les travaux en cours, qu'il s'agisse de Thèses d'Etat d'Université ou de 3e cycle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

F. BOURRIOT

Secrétaire de la So.P.H.A.U.